Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 018-211802335-20261020-2026076-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération n°2026.076

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 3
Votants : 15

Objet : Désignation du référent PLUi

L'an deux mil vingt-six, le vingt octobre, à dix-huit heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2026

Étaient présents : CARMELLINO-DIBON Bruno, CARMELLINO-DIBON Claire, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FLEURIET Lynda, FOURNIER Ophélie, GUILLIER Vincent, JALBY Jean-Paul, LAPORTE Alexandre, MAZOUZ Josiane, THOMAS Corine.

Absents avec procuration :
Mme GANA Dominique avait donné procuration à Mme COQUERY Liliane ;
M. NOËL Patrick avait donné procuration à M. DELESGUES Christian ;
M. PETIT Jean-Pierre avait donné procuration à Mme FLEURIET Lyda

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. CARMELLINO-DIBON Bruno

Vu :
- le Code Général des Collectivités Territoriales

La Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire invite chaque commune à désigner un référent PLUi-RLPi. Le rôle du référent est de suivre de manière régulière l'avancée des procédures relatives au PLUi et au PLPi et d'en restituer les informations aux conseillers municipaux et à la population au besoin. Il est garant de la bonne prise en compte des intérêts de la commune.
Il est possible de désigner un suppléant.
M. NOEL Patrick est candidat pour demeurer référent PLUi-RLPi titulaire.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 018-211802335-20261020-2026076-DE

Le Conseil Municipal,

DESIGNE M. NOEL en tant que référent PLUi-RLPi titulaire et M. LAPORTE Alexandre en tant que référent PLUi-RLPi suppléant.

Le Secrétaire, M. CARMELLINO-DIBON Bruno

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 21 octobre 2026
Le Maire, Christian DELESGUES

MAIRIE DE SAINT-SATUR 18300

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 23 octobre 2026